

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU MERCREDI 05 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° 2022/10/32 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - VIREMENTS DE CREDITS

L'An Deux Mille vingt-deux, le cinq octobre à 20 heures 06, les Membres du Conseil Municipal d'Ecquevilly, régulièrement convoqués le 28 septembre 2022 conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-six, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc HERZ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc HERZ, Monsieur Christian ARNOULT, Madame Nathalie MADELAINE, Monsieur Joël EVANO, Madame Monique BATTISTINI, Monsieur Bernard CLOTTE, Madame Sandrine BEAUMESNIL, Monsieur Christian CORNET, Madame Daphnée CADELICE

Madame Denise GALTIE, Monsieur Alain BARRE, Madame Virginie ROTH, Monsieur José CASTELL, Monsieur Christophe DUBOIS, Monsieur Édouard MENDY, Monsieur Renaud MAGNARDI, Monsieur Christophe VERGER, Madame Isabelle BONNETON, Monsieur Mehdi BEL MOUDANE, Madame Jihane SAIDI, Madame Nourhan SAIDI, Madame Hélène VACHOT, Monsieur Mathias VERDIER, Monsieur Rodolphe PIETTE.

ABSENTS :

Madame Karen VALLÉE

POUVOIRS :

Madame Audrey TILLARD donne pouvoir à madame BATTISTINI
Madame Coralie DEMISSY donne pouvoir à Nathalie MADELEINE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	27
PRESENTS :	24
PROCURATIONS :	02
VOTANTS :	26
VOTANTS :	00

Monsieur Édouard MENDY a été désigné Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/10/32 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - VIREMENTS DE CREDITS

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits nouveaux ou complémentaires. Aussi, le Conseil Municipal est-il appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives.

Il est nécessaire de réajuster les crédits des opérations d'investissement, ces crédits ont été inscrits au BP 2022. Ils n'ont aucune incidence budgétaire.

Il est nécessaire :

- D'augmenter les crédits de l'opération 13 Vidéoprotection de 11 690€ afin de régler les travaux supplémentaires de téléphonie et d'internet, déplacement de la baie de la vidéo protection, ainsi que la création de branchements souterrains
- De réajuster à l'intérieur de l'opération 13 entre les imputations comptables, frais d'études (2031) et travaux (21568) pour un montant de 5 778 €.
- De réajuster l'opération 66, équipements Police Municipale pour l'achat de 3 coffres forts pour 1000 €.
- D'augmenter les crédits de l'opération 059 Travaux du cimetière de 10 000€ afin de régler les travaux complémentaires (travaux de béton désactivé).
- D'abonder l'opération 2016001 Matériel Mobilier centres de loisirs de 750€ afin de régler l'achat des tables de ping-pong prévu au budget 2021, les crédits ont été reportés sur le budget 2022, augmentation due au changement de fabricant de matériaux. Projet du Conseil Municipal des enfants.

Il convient également d'ajuster les crédits en dépenses d'Investissement sur les différentes opérations.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif voté le 06 avril 2022,

Considérant que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits nouveaux ou complémentaires. Aussi, le Conseil Municipal est-il appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives.

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les crédits des opérations d'investissement, crédits qui ont été inscrits au BP 2022.

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits de l'opération 13 Vidéoprotection de 11 690 € afin de régler les travaux supplémentaires de téléphonie et d'internet, déplacement de la baie de la vidéo protection, ainsi que la création de branchement souterrain.

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster à l'intérieur de l'opération 13 entre les imputations comptables, frais d'études (2031) et travaux (21568) pour un montant de 5 778 €.

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster l'opération 66, équipements Police Municipale pour l'achat de 3 coffres forts à 800 €.

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits de l'opération 059 Travaux du cimetière de 10 000€ afin de régler les travaux complémentaires (travaux de béton désactivé).

Considérant qu'il est nécessaire d'abonder l'opération 2016001 Matériel Mobilier centre de loisirs de 750€ afin de régler l'achat des tables de ping-pong prévu au budget 2021, les crédits ont été reportés sur le budget 2022, augmentation dû au changement de fabricant de matériaux. Projet du Conseil Municipal des enfants.

Considérant qu'il convient également d'ajuster les crédits en dépenses d'Investissement sur les différentes opérations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Arnoult,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

Article1 d'adopter la décision modificative n° 1 arrêtée comme suit :

INVESTISSEMENT – Opération- Article/Fonction/Libellé	DEPENSES	RECETTES
OP 64/2184/020 mobilier	- 3 294 €	
OP 2022001/2184/110 Mobilier Etat civil	+ 3 294 €	
OP 22/2135/411 Complexe sportif des Motelles	- 1 500 €	
OP 31/2135/411 Gymnase	+ 1 500 €	
OP 2016003/2135/020 Opération Sécurité réglementaire	- 750 €	
OP 2016001/2184/421 Matériel Mobilier centres de loisirs	+ 750 €	
OP 27/2316/32 Restauration sculptures	- 5 000 €	
OP 2020001/2152/821 Opération voiries domaine privé communal	+ 5 000 €	
OP 2016003/2135/020 Opération Sécurité réglementaire	- 10 000 €	
OP 059/21752/26 Travaux cimetière	+ 10 000 €	
OP 2016003/2135/020 Opération sécurité règlementaire	- 1 000 €	
OP 66/2184/112 Equipement police Municipale	+ 1 000 €	
OP 123/2135/020 Mobilier centre communal le Ferry	- 4 200 €	
OP 21/2135/024 Matériel divers mobilier de bureau et informatique	+ 4 200 €	
OP 2016003/2135/020 Opération sécurité réglementaire	- 11 690 €	
OP 13/21534/112 Vidéo protection	+ 1 250 €	
OP 13/21568/112 Vidéo protection	+ 10 440 €	

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022 
ID : 078-217802065-20221006-DEL20221032-DE

OP 13/2031/112 Frais d'études protection	-	5 778 €	
OP 13/21568/112 Vidéo protection	+	5 778 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	-	0	0



Le Maire,

Marc HERZ